



# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 25 Janvier 2019

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, ALLARD Jean Yves, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc,  
LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal.

**Secrétaire de Mairie :**

Florence PELIN

**Secrétaire de séance :**

Cyril HAUTEVILLE

Yvette LACROIX

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Délibérations
  - ✓ Tarif camping année 2019
  - ✓ Choix des entreprises concernant la réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants
  - ✓ Voirie forestière- Acquisition de parcelles pour création de places de dépôt
  - ✓ Subvention au collège Notre Dame
  - ✓ Subvention au collège Val d'Ance
  - ✓ Remboursement sinistre
- Questions diverses.

**1. INFORMATIONS DIVERSES**

- a) Suite à l'appel d'offres de la voirie forestière du 28 decembre2018, six entreprises se sont positionnées. Mr DELBEE de l'ONF a demandé un complément d'information sur certains dossiers. La commission de choix sera tenue à l'issue des réponses permettant la prise d'une délibération lors du conseil de février  
Les travaux s'élèvent à 130 000 euros et sont subventionnés à 80%.
- b) Les travaux d'isolation phonique de la cantine de l'école sont terminés. Quelques travaux d'agrément sont à prévoir. Suite au départ de trois élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (reste 20), une réunion est prévue le lundi 28 janvier avec un conseiller pédagogique afin de rassurer les parents d'élèves sur la pédagogie suivie par la maitresse..



- c) Mr SAMUEL trésorier payeur à Ambert, nous fait part d'un petit déficit dans le budget de la maison de retraite. Ce déficit reste relativement faible (4000 euros). Cela pourrait être dû en partie à une diminution du nombre de repas produits pour la cantine. De ce fait, la maison de retraite souhaite faire évoluer le prix du repas pour l'école de 4.80 à 5 euros.
- d) L'expertise des dégâts aux gîtes est terminée, nous attendons le rapport de l'expert. Le manque à gagner devrait être pris en charge par l'assurance.
- e) Le docteur BICHEA nous quitte le jeudi 31 janvier. Une visite de la communauté de commune est prévue le mardi 29 janvier, afin de faire un inventaire du matériel restant ainsi que des dispositifs à mettre en place. La communauté de commune prêtera les locaux au futur médecin, Cécile Neyret. A noter que M. Delord, ostéopathe est désormais installé à la maison des services..

## 2. DELIBERATIONS

### ✓ TARIF CAMPING ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Camping Municipal de VIVEROLS pour l'année 2019 :

#### TARIF JOURNALIER

|                                    | <b>Tarif Euro</b> |
|------------------------------------|-------------------|
| Enfant et Adulte de + de 10 ans    | 1.70              |
| Enfant de 3 ans à 10 ans           | 0.90              |
| Véhicule + caravane ou camping-car | 1.70              |
| Emplacement                        | 1.70              |
| Véhicule seul                      | 1.70              |
| Toile de tente                     | 0.90              |
| Branchement Electrique (6 Ampères) | 3.50              |
| Jeton douche                       | 0.50              |
| Animaux                            | 0.60              |
| Garage Mort                        | 2.50              |
| Machine à laver le linge           | 3.50              |

**TARIF COMPRENANT : 1 EMBLACEMENT, 1 VEHICULE, 1 CARAVANE OU TOILE DE TENTE, 4 PERSONNES MAXIMUM (ENFANTS OU ADULTES), EAU ET ELECTRICITE 6 AMPERES**

- FORFAIT SAISON (30 MARS au 03 NOVEMBRE 2019)

|   | <b>Tarif Euro</b> |
|---|-------------------|
| Caravane ou Camping car                         | 580               |
| Adulte supplémentaire de + de 7 ans             | 66                |
| Enfant supplémentaire de - de 7 ans             | 34                |
| Animaux   | 27                |
| Mobile Home (ouverture à fermeture+garage mort) | 790               |

- FORFAIT MENSUEL

|  | <b>Tarif Euro</b> |
|--|-------------------|
| Caravane ou Camping car                  |                   |
| Juillet - Août                           | 240               |
| Avril - Mai - Juin - Septembre - Octobre | 170               |
| Adulte supplémentaire de + de 7 ans      | 34                |
| Enfant supplémentaire de - de 7 ans      | 19                |
| Animaux                                  | 10                |

|   |     |
|---|-----|
| Forfait Garage Mort Période fermeture Camping | 100 |
|---|-----|

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

✓ **CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation, selon une procédure adaptée, a été lancée sur le site [www.marches-publics.info/accueil.htm](http://www.marches-publics.info/accueil.htm) le 22 octobre 2018, concernant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants.

# Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, établi par Julien LESAGE, architecte.

Après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de retenir les entreprises ci-dessous :

| Lot   | Entreprise       | Montant HT          |
|---|------------------|---------------------|
| N° 1 - DESAMIANTAGE   | POIZOT           | 36 938.60 €         |
| N° 2 - GROS ŒUVRE/DEMOLITION                                      | MANIVIT          | 118 386.89 €        |
| N° 3 - RAVALEMENT DE FACADES                                      | PERETTI          | 39 958.21 €         |
| N° 4 - CHARPENTE ET OSSATURE<br>BOIS /COUVERTURE ZINC/<br>BARDAGE | MALCUS           | 22 385.13 €         |
| N ° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES<br>BOIS / OCCULATIONS             | FOUGEROUSE       | 48 477.80 €         |
| N ° 6 - SERRURERIE  | DOREL            | 13 079.20 €         |
| N ° 7 - MENUISERIES INTERIEURES<br>BOIS / PARQUETS                | FOUGEROUSE       | 63 841.60 €         |
| N ° 8 - PLATRERIE / FAUX-<br>PLAFONDS / PEINTURE                  | PERITTI          | 66 332.11 €         |
| N ° 9 - CARRELAGE / FAIENCE                                       | ARCHIMBAUD       | 12 998.49 €         |
| N ° 10 - CHAUFFAGE / SANITAIRE /<br>WC                            | CHATAING ENERGIE | 73 068.95 €         |
| N ° 11 - ELECTRICITE / COURANTS<br>FORTS – COURANTS FAIBLES       | MOREL            | 32 924.00 €         |
| <b>TOTAL</b>  |                  | <b>528 390.98 €</b> |

ner les marchés avec les entreprises ainsi que toutes les pièces utiles à leur règlement et notamment, en cas de besoin, tout acte nécessaire à la bonne exécution des travaux dans le cadre de leur objet initial.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (PORTENEUVE)

## ✓ VOIRIE FORESTIERE – ACQUISITION DE PARCELLES POUR CREATION DE PLACES DE DEPOT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 23 novembre 2018 concernant l'acquisition de plusieurs parcelles pour la création de place de dépôts et de retournement. Il informe que le cabinet GEOVAL a établi le document d'arpentage en ce qui concerne la parcelle cadastrée C 720 appartenant à Monsieur DESSAGNE Roger.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles :

. C 1260 d'une superficie de 401 m<sup>2</sup> appartenant à DESSAGNE Roger

. D 122 d'une superficie de 710 m<sup>2</sup> appartenant à ESTRADÉ Jean Baptiste



. D 123 d'une superficie de 1 760 m<sup>2</sup> appartenant à ESTRADÉ Jean Baptiste

- de fixer le prix d'achat à 0.20 euros par m<sup>2</sup>
- de mandater Maître Pierre SAURET, notaire à Ambert, afin d'établir les actes d'acquisition de ces parcelles
- que tous les frais, droits et honoraires de ces actes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Vote :            Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

✓ **SUBVENTION AU COLLEGE NOTRE DAME**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Collège Notre Dame de Craponne-sur-Arzon souhaite organiser un voyage scolaire à Val Thorens pour les 6<sup>ème</sup> et en Angleterre pour les 3<sup>ème</sup>. Trois élèves sont concernés par ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève soit une somme de 150 euros
- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2019

Vote :            Pour : 11            Contre : 0                    Abstention : 0

✓ **SUBVENTION AU COLLEGE VAL D'ANCE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Collège du Val d'Ance souhaite organiser un séjour linguistique en Angleterre du 07 au 12 avril 2019. Une élève est concernée par ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève
- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2019

Vote :            Pour : 11            Contre : 0                    Abstention : 0

✓ **REMBOURSEMENT SINISTRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Assurances ALLIANZ IARD, ont versé à la commune de Viverols la somme de 501.00 euros concernant l'accident de Mme BOVY dans une borne d'éclairage du camping municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la somme de                    501.00 euros des Assurances ALLIANZ IARD



Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**3. QUESTIONS DIVERSES**

- a) Une révision du PLUI va débuter dans les semaines qui viennent.  
Messieurs ALEXANDRE, HAUTEVILLE, JOUBERT et PORTENEUVE participeront à cette révision.
- b) La demande de subvention au FIC doit être faite avant le 11 mars.  
Divers travaux pourraient être pressentis :
- Le réaménagement de la cour de l'école
  - La fin des travaux de la route de plagnol
  - Divers petits travaux
- c) Mme Valérie DUMAS souhaiterait acquérir une parcelle communale contigüe à la sienne (environ 30m<sup>2</sup>) dans le Breuil. Après réflexion le conseil municipal émet avis favorable.
- d) Une proposition d'installation d'une borne de recharge électrique à été émise par le SIEG.  
Cette demande est rejetée par le conseil.
- e) Mr LE CORNU sollicite la municipalité afin de mettre en place le grand débat national.  
Un cahier va être mis à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent faire part de leurs doléances.
- f) Mr Fabien PORTENEUVE nous présente une lettre du FN COFOR concernant la gestion des forêts par l'ONF. Cette présentation devrait être discutée avec MR BLETTON de l'ONF

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 22 Février 2019 à 20h30.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h00.**

**Le Maire**